



hoto © Tom Verdoot, Pe

Union Régionale des Associations des Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes

256 rue de la République 73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05

Association loi 1901 SIRET: 428 991 178 00032

Toute les actualités

départementales, régionales, nationales.

Zoom spécial Contrat de Relance et de Transition Écologique

Sommaire p.3

Édito

Je tenais à profiter de ce premier édito depuis ma désignation comme Président de l'Union régionale des Associations des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes pour mettre en avant tout le travail réalisé par Roger Villien durant toutes ces années avec les anciens membres du Conseil d'administration et aux côtés de toute l'équipe de l'Union régionale dont je salue l'investissement et le professionnalisme dont elle fait preuve. Je suis sincèrement très heureux et très fier de te succéder, Roger.

Nous allons poursuivre les actions déjà engagées telles que le développement et la valorisation des filières bois (énergie et de construction), l'équilibre sylvo-cynégétique ou encore la formation donnée aux nouveaux élus.

Pour ce faire, nous avons intégré un

peu plus les membres du Conseil d'administration dans les réflexions où chacun est maintenant en charge pilotage d'une commission thématique, elle-même composée de représentants désignés dans les associations des communes forestières départementales. Il y aura ainsi un travail plus en profondeur, avec plus de réactivité, de montée en compétences et d'intérêt pour les membres du CA.

Nous allons également poursuivre l'évolution de nos relations avec les instances constitutionnelles mais aussi professionnelles car ces partenariats sont indispensables si nous voulons uniformiser les bons messages à diffuser à nos collectivités.

Pour ma part, je m'attellerai à régionaliser la mise oeuvre des coupes de bois communales façonnées, seul moyen aujourd'hui d'évacuer un maximum de bois scolytés, dans les meilleurs délais, tout en intéressant les scieurs avec des coupes de qualité

garantie. Pour y parvenir, nous allons solliciter la Région pour la mise en place d'un fonds d'amorçage afin de libérer les collectivités de la contrainte de l'avance du coût d'exploitation avant tout retour sur investissement.

le développement même, d'outils fonciers pour lutter contre le morcellement des parcelles et faciliter la gestion durable de nos forêts doit s'accélérer.

Vous pouvez compter sur mon dévouement ainsi que celui de toute l'équipe de l'Union régionale.

Prenez bien soin de vous.

Alain Meunier Président

Agenda

Avril

02 -

Commission Régionale de la forêt Communale (CRFC) et Comité régional des Ventes.

06 -

Atelier PCAET en Ardèche

07 -

Rendu de l'AMI appro de la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry

09 -

Webinaire réduction de la précarité énergétique et énergies renouvelables

12 -

Présentation de nos actions sur le sujet foncier dans le cadre du projet RENFORT au Groupe forêt du Sénat.

15-

Réunion des Élus référents Bois Construction CA Association Cofor 43

16 -

Rendu AMI Appro de la CA de l'Ouest Rhodanien

21-

Réunion des élus référents bois énergie/ Transition écologique d'Auvergne Rhône-Alpes

23 -

CA Association Cofor 15

26 -

Webinaire Plan de relance Cofor 73-74

27 -

Restitution METIS territoire Ardèche Verte

2e workshop international de REDIAFOR

Visite de M^{me} la Préfète de l'Ain à Visiobois

29 -

Rendu AMI Appro de la CC des Monts du

30 -

Mai

21 -

CA Association Cofor 63

31 -

Groupe régional scolytes

Workshop français de REDIAFOR

CA Association Cofor 73

CA Association Cofor 74

24 et 25 -

Congrès national des Communes forestières

AG Association Cofor 73

AG Association Cofor 74

Sommaire



ACTUALITÉS RÉGIONALES

Bois énergie PCAET p.5
Bois énergie AMI Approvisionnement p.5
Bois construction Généralisation des aides en faveur du bois local certifié p.6
Bois construction Art : un outil de valorisation des démarches vertueuses p.6
Montagne SUERA : la multifonctionnalité

comme pilier de la coopération

Foncier Nos nouveaux outils foncier p.	9
Foncier Lancement du réseau des élus référents p.	10
Foncier Animation foncière, PNR du livradois-forez p.	10
Équilibre sylvo-cynégétique Élus référentsp.	11
Formation des collectivités La formation des élus en 2020, un bilan exceptionnel p.	12
Formation des collectivités La formation notre fleuron p.	13

ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES p.14-15



Le Schéma d'Accès à la Ressource Forestière (SARF)

AOC Bois Du Jura



Webinaire Plan de relance

Observatoire forestier de Haute-Savoie



Mise en place d'un groupement de commandes pour l'achat de prestations d'exploitation forestière Bonification pourBois des Alpes™ dans la DETR en Savoie



Webinaire Plan de relance

Initier une filière autour du robinier local en isère



Construire en bois local dans la Drôme



Maitriser le foncier forestier, une opportunité pour le territoire ardéchois

Présentation du nouveau chargé de mission



Le bois local dans la commande publique, les communes forestières vous accompagne pour vos projets



Lancement de l'action foncière du contrat vert et bleu dans le pnr volcans d'auvergne



Webinaire volet forestier du Plan de relance

Animation foncière des communes forestières sur le PNR du Livradois-Forez

Dans le Puy-de-Dôme, la certification BTMC décolle



Les Communes forestières de l'Allier, votre alliée pour la gestion de votre foncier communal

Dans la Loire : la certification BTMC fait des émules

Abonnez-vous!



Restons connectés, communiquons ensemble sur Twitter.



Nous trouver

@CoforAURA, @Cofor07, @fncofor #communesforestieres

Zoom

Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Le CRTE : Une opportunité pour franchir le pas de la production de chaleur !

Lancé en novembre 2020, le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique) a pour objectif d'aider les collectivités à concrétiser leurs projets de territoire et notamment les projets liés à la transition écologique et à la cohésion territoriale. L'état met en place ce contrat dans le but de simplifier le paysage contractuel des territoires. Ce nouvel outil se veut très transversal et permettra de faciliter et prioriser l'accès à la DSIL relance, DSIL de droit commun, DETR, FNADT, tous les fonds liés à des ministères dont des thématiques rentrent dans le CRTE, les fonds européens, certains fonds des départements, opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs.

Le périmètre du CRTE est à minima l'intercommunalité et au maximum le département. Cet échelon sera celui vers lequel les communes devront faire remonter leurs projets. Ce contrat de six ans (mandat électoral), modifiable tous les ans par avenant, se base sur le projet de territoire qui peut être mis à jour par un état des lieux écologique, si le projet de territoire ne fait que trop peu référence à la transition écologique. Les territoires munis d'un PCAET pourront aisément intégrer un grand nombre d'actions dans le CRTE.

Si le CRTE ne peut pas être considéré comme un nouvel outil financier, il permet d'avoir une vraie lisibilité et de donner un accès prioritaire aux actions de la transition écologique. Le CRTE ne remplace pas l'ensemble des outils de financement des collectivités (liste ci-dessus) mais il permet de prioriser les projets qui pourront bénéficier de ces financements.

La production d'ENR thermique en Auvergne Rhône Alpes en 2019 est en croissance de 4% par rapport à 2018 (site internet ORCAE), c'est un bon signe, mais cela ne représente que 12.4% de la production d'énergie de la région. La part d'ENR dans le bouquet énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes est encore bien trop faible, il est temps de passer à la vitesse supérieure. Les moyens financiers mis à disposition des collectivités pour financer la mise en place de chaufferies bois et de réseaux de chaleur n'ont jamais été aussi importants.

Le fonds chaleur permet de financer les projets de 1 200 Mwh à12 000 Mwh via un forfait, mais permet aussi de financer les plus petits projets grâce à un contrat de développement territorial. L'objectif de l'ADEME est de couvrir 80% du territoire avec ce type de contrat qui permet de financer des chaufferies par grappe de 1200 Mwh.

France relance met l'accent sur les équipements qui permettent la production d'ENR. La région finance les petits projets inférieurs à 1200 Mwh à hauteur de 40%. Le Bonus Relance de la région accepte aussi de financer de la chaufferie bois. Et aujourd'hui, il y a la possibilité d'inscrire dans le CRTE les projets de production et de distribution de chaleur.

Les territoires ont jusqu'au mois de juin pour inscrire leurs projets de production et de distribution de chaleur dans le contrat, qui sera signé entre le territoire et le préfet de département en juin 2021. Bien sûr, tous les projets de valorisation de la ressource locale, notamment la construction et la rénovation de bâtiments publics en bois local certifié devront aussi être recensés dans le CRTE. Même si les projets ne sont pas encore parfaitement mûrs, il est important de les inscrire pour se donner une certaine lisibilité et mettre le pied à l'étrier.

> CRTE: Contrat de Relance et de Transition écologique **DETR**: Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux **DSIL**: Dotation deSoutien à l'Investissement Local

ENR: Énergies renouvelables

FNADT: Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

Actualités régionales



Bois énergie | Accompagner les EPCI dans l'intégration de leurs projets de production de chaleur dans les CRTE

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), l'association des Communes forestières lance un appel aux EPCI de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour intégrer leurs projets de production d'énergie renouvelable thermique dans leur politique de développement écologique.

Les objectifs de consommation de bois énergie de chaque territoire, basés sur les diagnostics énergétiques des PCAET et sur les données de l'ORCAE, seront également intégrés à l'outil Territool développé par les Communes forestières. Cet outil permet un recensement cartographique, par EPCI du potentiel de production de bois en forêt et du potentiel de prélèvement en bois énergie associé. En comparant ces données aux objectifs de consommation des territoires, Territool permettra aux élus locaux de comparer leurs objectifs de production de chaleur avec l'état de la ressource forestière. Cet outil, encore en développement, devrait être opérationnel à partir du mois de juin 2021.



Photo © ADHUME

Bois énergie | Appel à Manifestation d'Intérêt « s'approprier l'approvisionnement de ma chaufferie bois »

Le Comité Stratégique Bois Energie (CSBE), en partenariat avec Auvergne Rhône Alpes Énergie Environnement (AURA-EE), l'Union régionale des Communes forestières (UR COFOR), FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes (Fibois AURA), l'Office National des Forêt (ONF), l'association Sylv'acctes, et le soutien de l'ADEME, la DRAAF et la Région Auvergne Rhône Alpes, a lancé en Novembre 2019, l'Appel à Manifestation d'Intérêt « s'approprier l'approvisionnement de ma chaufferie bois ». Sept territoires ont été retenus : Les Communautés de Communes de Val de Drôme et Crestois Pays de Saillans, des Monts du Lyonnais et du Massif du Vercors. Puis les Communautés d'Agglomération de l'ouest Rhodanien, de Grand Chambéry, du Voironais et de Saint-Etienne Métropole et Vienne Condrieux Agglomération. Le PNR du Pilat a aussi été retenu.

Cette démarche visait à accompagner les territoires sur les thématiques de l'approvisionnement en bois local. Le bois énergie doit continuer de se développer pour permettre aux territoires de l'utiliser comme levier de la transition écologique. Mais le bois est issu de la forêt et la forêt a de multiples rôles. Ainsi, en fonction des sensibilités de chacun le bois énergie est perçu comme positif ou négatif. Donner aux élus les clefs d'un approvisionnement vertueux est donc essentiel pour que le bois énergie prenne pleinement sa place comme produit à prélever de manière évidente. Ainsi, grâce à cet AMI, différentes thématiques ont été analysées. Tout d'abord, les différents modes de gestion de chaufferies, SPL, SEM, Régie, DSP avec leurs impacts sur la filière et les possibilités qu'offre chacun des modes de gestion. Les rayons d'approvisionnement et leurs impacts ; ou encore la composition du coût de la plaquette forestière ont été étudié. Cet AMI a permis aussi de mettre à jour, grâce aux données Lidar, un Plan d'Approvisionnement Territorial en bois énergie réalisé en 2010. Les COFOR ont réalisé ce travail sur l'Agglomération de Chambéry. Les autres territoires ont bénéficié d'une étude ressource basée sur les accroissements répertoriés par Sylvoécorégion et les PAT existants. Et enfin, cet AMI a permis de synthétiser la structuration de la filière bois-énergie locale, et de la mettre en parallèle des objectifs de développement de la chaleur bois, définie dans les démarches de Plan climat et/ou Territoire à énergie Positive. Les rapports sont en cours d'écriture, et seront disponibles à partir du mois d'avril.

Bois construction | Généralisation des aides en faveur du bois local certifié

Nous avions déjà abordé ce sujet dans une précédente lettre info et il nous semblait important de refaire un point sur les évolutions de ces dispositifs d'aide valorisant les projets mettant en œuvre du bois local certifié Bois des Alpes™ et Bois des Territoires du Massif Central™.

En effet, en 2021, toutes les préfectures alpines et trois autres départements de la Région ont acté et proposé des bonifications en faveur du bois local certifié Bois des Alpes™, Bois des Territoires du Massif Central™ ou équivalent. Ces aides concernent la DETR, Dotation d'équipement des territoires ruraux, mais aussi la DSIL, Dotation de soutien à l'investissement local, (dispositif plus axé sur les agglomérations et les communautés de communes). Ainsi, les préfectures de l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Savoie, la Puy de Dôme et la Haute-Savoie sont concernées. L'Ain devrait proposer cette année une bonification en faveur du bois local. Informations à venir!

Ces aides sont un véritable levier d'action pour les collectivités qui se voient attribuer une bonification de la subvention de 5 à 10% des lots bois ou des montants globaux selon les départements. Si vous souhaitez déposer un dossier, ou plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le chargé de mission de votre département ou la chargée de mission bois construction, nous vous accompagnerons dans ces démarches.

Enfin, il faut savoir que la Région tend à vouloir uniformiser les critères de bonification, via la nouvelle stratégie eau/ air/sol. Il est important de noter que les bonifications existantes à destination du bois local certifié sont conformes à cette nouvelle stratégie, via notamment les critères « rénovation et construction de bâtiment, résilience des territoires et économie circulaire ».

Bois construction | Art : un outil de valorisation des démarches vertueuses

Il existe aujourd'hui une forte attente des élus sur les atouts de leurs bâtiments autant en termes de stockage de carbone et de réduction des gaz à effet de serre qu'en termes de retombées économiques et de valorisation des forces vives de leur territoire. Les élus locaux ont besoin de connaître l'impact d'une forte politique de développement du bois construction sur leurs territoires et sur les territoires voisins. Ils souhaitent aussi s'approprier ces éléments pour pouvoir communiquer avec leurs habitants et recréer du lien et de la pertinence dans les projets menés par les collectivités.

La FnCofor et l'agence de notation BIOM ont travaillé au développement de l'indice ART (Analyse des Retombées Territoriales) qui mesure les retombées économiques, sociales et environnementales d'un bâtiment sur un territoire. L'indicateur matérialise la performance économique du bâtiment et quantifie la contribution au développement durable de son territoire.

Les premières analyses ont été effectuées en Auvergne-Rhône-Alpes et une dizaine de collectivités ont répondu pour participer à cette expérimentation avec le calcul de l'indice ART sur leur bâtiment.



L'Analyse des Retombées Territoriales est un outil simple et efficace pour communiquer aux interlocuteurs et administrés l'impact positif de vos choix et de vos investissements ainsi que pour montrer comment vos projets s'ancrent dans le territoire. Si connaitre cet indice sur vos bâtiments vous intéressent, contactez-nous!

Montagne | SUERA : la multifonctionnalité comme pilier de la coopération

2020 – 2021 : la Présidence française de la SUERA pour renforcer la gestion intégrée de la forêt alpine dans les territoires.

Nous en faisions état précédemment, <u>2020 (et 2021*) sont des années charnières pour renforcer la prise en compte du sujet forestier dans la programmation européenne 2021-2027</u>. Continuons le récit avec une courte rétrospective et une analyse des actualités (stratégie européenne pour la forêt).

Reprenons le fil en commençant par la prise d'ampleur du sujet de la multifonctionnalité de la forêt alpine. Remontons dans le temps, fin 2018, cette multifonctionnalité ainsi que les chaînes de valeur du bois ont été identifiées comme une question transversale pour les groupes d'actions de la SUERA (économie, biodiversité, risques, énergie...).



Forum annuel de la SUERA 21 Nov. 2018, Innsbruck, atelier "Les forêts alpines vues sous un angle pluridisciplinaire".

Les très nombreux intérêts et usages qui caractérisent la forêt alpine ont bien été partagés mais c'est surtout leurs dimensions contradictoires et les tensions latentes qui en découlent, voir les conflits, qui ont rejailli comme préoccupation centrale. C'est donc la nécessité de les anticiper et de créer un dialogue qui est actée.



25 Sept. 2019- Innsbruck

Sous l'impulsion de la Convention Alpine, cette dynamique se matérialise alors par la constitution d'un groupe de travail transversal, la "Task Force Multifunctional Forests and Sustainable Use of Timber (TFMFSUT). qui réunit les représentants des groupes d'action, dont le groupe d'action 2* et son sous-groupe bois représenté par les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes. Une des actions qui lui est confiée est donc de monter un projet de coopération pour travailler ces conflits en forêt alpine, ce sera le projet <u>REDIAFOR</u> (Multifunctional FORrest in the Alps: REinforcing DIALogue) dont sont aussi partenaires les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes. Le projet vise ainsi à mesurer ces tensions, croiser les enjeux

de part et d'autre des frontières et les réponses (politiques, de terrain) apportées, créer du dialogue (workshops), communiquer et trouver des outils de gestion des conflits...

Début 2020, c'est donc dans ce contexte que la feuille de route de la présidence française de la SUERA émerge et derrière son objectif principal, on retrouve des axes transversaux pour la forêt alpine.



Le groupe d'action 2* cherche à développer les secteurs stratégiques dont fait partie le bois. C'est en valorisant la ressource issue du Massif Alpin qu'on reste en phase avec le prisme de la multifonctionnalité. Le sous-groupe bois va d'ailleurs très prochainement mener une analyse comparative des labels bois local de la SUERA comme Bois des Alpes™, Holz Von Hier, etc. Le projet Triplewood avait permis d'identifier quelques démarches de «bois régional ». L'objectif aujourd'hui est de mieux les connaître et de les caractériser suivant leurs critères géographiques et de qualité des bois, leurs modèles économiques, leurs rapports aux marchés publics et règlementations locales. À terme l'enjeu est de gagner en visibilité au niveau européen pour, par exemple, accéder à des fonds orientés vers la promotion des produits de montagne.

Montagne | SUERA : la multifonctionnalité comme pilier de la coopération (suite)

L'évènement « Mountain forest & climate change in the Alpine Region », manifestation officielle de la Présidence Française pilotée par les Communes Forestière AURA, a porté cette ambition transversale notamment pour récolter des recommandations à verser aux autorités de gestion des programmes européens (retrouvez ici un compte rendu et le livrable final). Ces recommandations ont aussi été partagées aux députés européens et collectivités françaises concernées par l'aire SUERA pour nourrir les programmes et stratégies à venir et notamment celles préparées par la Commission Européenne sur les forêts, la biodiversité et les sols, en consultation jusqu'à fin avril 2021.

La **Task Force** est alors un outil pertinent pour questionner ces stratégies européennes, les questionner sur leur **compatibilité et l'intégration des enjeux multifonctionnels en forêt de montagne**. Ce fut le cas lors d'un atelier animé par la TaskForce où Mr Onida de la DG Environnement a pu présenter cette stratégie mais aussi prendre acte des résultats de l'enquête REDIAFOR qui met en évidence la multiplicité des intérêts et des sources de tensions et le besoin d'une approche équilibrée et non concentrée sur la protection de la biodiversité.



Atelier forêt du forum annuel de la SUERA, 10 Dec. 2020 : « Forêts alpines multifonctionnelles : quels intérêts contradictoires et quelles solutions ? » Quels usages, quels conflits ?

Si cette nouvelle stratégie forêt ambitionne bien de garantir le potentiel multifonctionnel des forêts de l'UE, le poids et les priorités des deux principaux piliers (« Promouvoir et stimuler la croissance » et « protéger les forêts et la biodiversité ») semblent en fait contradictoires. Élaborée sous la responsabilité de la DG Environnement, cette stratégie forêt sera alignée sur la nouvelle stratégie pour la biodiversité. Les craintes sont que le secteur forestier doive assumer la responsabilité de zones protégées plus strictes en ce qui concerne les connectivités pour la biodiversité. Les textes objectivent 30% de la surface de l'Europe qui devrait être protégée, dont 10% strictement protégée. La première partie est déjà couverte : 25 % de la surface forestière de l'UE appartient déjà au réseau Natura 2000 mais les 10% de zones strictement protégées posent problème - car les forêts anciennes, les forêts vierges ou les forêts primaires ne représentent que 0,7 % de la superficie forestière de l'UE ou 0,14 % de la surface de l'Europe. Donc le risque est que certaines zones strictement protégées devraient être élargies à des zones plus vastes pour des raisons de connectivité écologique. Se dirige t on vers une forêt alpine « mise sous cloche » pour la protection de la nature ?

De même, il semble également que la stratégie Sol 2021 2030 aura un impact sur le secteur forestier en ce qui concerne le niveau élevé de compensation du CO2. Les États membres de l'UE devront s'assurer que les émissions de gaz à effet de serre comptabilisées pour l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres ou la sylviculture doivent être compensées par au moins une élimination comptabilisée équivalente de CO2 dans l'atmosphère.

Il est donc crucial de faire remonter à Bruxelles que les stratégies et programmes à venir doivent permettre de maintenir et renforcer la multifonctionnalité des forêts de montagne et des Alpes :

- <u>consultation</u> sur la **stratégie forestière européenne**, ouverte jusqu'au 19 avril
- consultation sur la stratégie biodiversité et la restauration des écosystèmes ouverte jusqu'au 5 avril
- consultation sur la **stratégie sols** qui évoque les sols forestiers, ouverte jusqu'au 27 avril

Pour porter cette vision montagnarde de la forêt au plan européen, l'équipe de la Présidence française prépare avec les acteurs français (tels que les Communes forestières, AURA EE, le Pôle Alpin des Risques Naturels etc, les Groupes d'action de la SUERA et la Task Force), un projet de contribution opérationnelle : « Forêts et multifonctionnalité : les solutions fondées sur la nature comme outils de résilience des territoires alpins » .

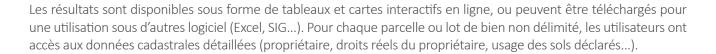
Cette ambition pour des forêts de montagne dont la gestion est hautement intégrée dans les territoires a été présentée au Sommet Mondial de la Biodiversité en tant que projet et sera ensuite valorisée au prochain Sommet Mondial de la Biodiversité (UICN). Cette Task Force concentre alors de nombreuses attentes et se dégage comme une interface stratégique pour mener la capitalisation des projets européens traitant de la forêt alpine dans sa multifonctionnalité et préparer efficacement les prochains et alimenter et diffuser les documents stratégiques qui permettent un lobbying institutionnel auprès des instances décisionnelles européennes.

Foncier | Nos nouveaux outils foncier

Au cours des dernières années, les Communes forestières ont développé un outil d'extraction des données cadastrales permettant d'analyser le foncier des collectivités à l'échelle des communes ou d'ensemble de communes.

Les dernières évolutions apportées au développement de l'utilitaire lui permettent désormais de rechercher les données cadastrales suivantes :

- listes de parcelles appartenant aux communes en général, ou à une commune en particulier, sur son territoire communal ou aillleurs en Région ;
- liste de parcelles appartenant aux sections de communes en général, ou aux sections de communes rattachées à une commune en particulier ;
- liste des biens sans maître ou susceptibles de l'être d'après plusieurs critères dont la date de naissance du propriétaire et la date du dernier acte signé ;
- liste des biens non délimités.



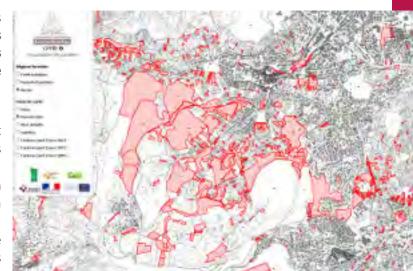
Les résultats détaillés sont à la disposition des collectivités, mais l'utilisation de l'utilitaire est pour l'instant réservé aux salariés des Communes forestières compte-tenu de la confidentialité des données traitées.



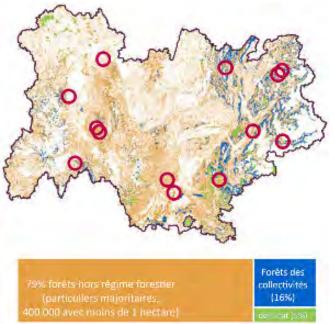
En complément, certaines données sont aggrégées pour fournir des indicateurs à l'échelle régionale, départementale ou d'ensemble de communes définis par les Communes forestières (EPCI, PNR...). Les différents indicateurs sont les suivants :

- répartition des espaces déclarés en tant que forêts, espaces agricoles, espaces naturels ou autres espaces;
- ventilation des comptes de propriété par type de propriétaires publics et privés;
- ventilation des comptes de propriété par taille des propriétés ;
- nature des forêts déclarées au cadastre ;
- nombre de parcelles et surfaces susceptibles d'être sans maître et en biens non délimités.

Ces indicateurs sont annuels et font l'objet d'un suivi depuis le millésime 2017. **Une compilation des indicateurs** disponibles pour les différentes associations de Communes forestières dotées d'un utilitaire foncier sont accessibles à l'adresse https://app-carto-sig.com/demo/map-off/map.php.



Foncier | Lancement du réseau des élus référents



Dans sa stratégie 2020-2026, l'Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes a choisi de s'appuyer sur plusieurs réseaux d'élus issus des Associations départementales, avec des thématiques couvrant les sujets forestiers pour lesquels les enjeux sont les plus forts.

Le foncier forestier fait partie de ces sujets prioritaires et chacune des dix associations départementales a désigné un ou deux élus référents sur cette thématique.

Le réseau des élus référents foncier est présidé par M. Michel Clemensat, Président des Communes forestières de Haute-Loire et élu référent pour l'Union régionale, avec l'appui technique de Guillaume David en tant que référent foncier au sein de l'équipe des Communes forestières en Auvergne-Rhône-Alpes.

La première réunion du réseau a eu lieu le 24 mars 2021, par visioconférence. Il s'agissait de définir les rôles précis

du réseau et des référents, de présenter les principales données foncières actuellement disponibles, et de choisir les premiers axes de travail du réseau. L'objectif global est de faciliter les échanges entre les adhérents et les Conseils d'administration des Communes forestières aux différentes échelles (département, région, national), pour mieux identifier les difficultés des collectivités en lien avec le sujet foncier, afin de construire des outils et des positionnements politiques adaptés.

Foncier | Animation foncière, PNR du Livradois-forez

Le projet «Forêt et trames de vieux bois en Livradois-Forez» piloté par le Parc naturel régional du Livradois-Forez a notamment permis d'identifier des forêts matures sur le territoire du Parc, au sein desquelles la création d'ilots de sénescence pourrait être proposée. Il s'agit désormais de mettre en place les premiers îlots.

En complément d'un travail que peut mener l'Office National des Forêts pour les forêts actuellement au régime forestier, les Communes forestières se sont positionnées pour valoriser la fonction écologique de parcelles en déséhérence, leur réappropriation pouvant passer par un choix de libre évolution des peuplements forestiers en place.

Les parcelles ciblées sont donc les biens forestiers sans maître ou susceptibles de l'être, qui ont vocation à intégrer le patrimoine des



communes, et les biens communaux ou sectionaux aujourd'hui hors régime forestier, dont le potentiel de valorisation n'a pas été reconnu et qui ne font l'objet d'aucune stratégie de gestion.

Sur la période 2021-2022, les Communes forestières proposent la méthodologie suivante, et prendront contact avec les collectivités en ce sens :

- 1. synthèse des biens susceptibles d'être sans maître et des forêts publiques hors régime forestier, à l'échelle du Parc Livradois-Forez, avec rendu sous forme de cartes et de tableaux de synthèse par commune ;
- 2. échanges avec les personnes référentes au sein du Parc Livradois-Forez et/ou en Comité de suivi, pour définir les zones prioritaires d'intervention ;
- 3. prise de contact avec les élus des communes concernées par des zones prioritaires d'intervention, pour fixer un rendez-vous permettant de leur présenter un état des lieux de leur foncier forestier actuel ou la possiblité d'acquérir dans le cadre des procédures de biens sans maître ;
- 4. si besoin, accompagnement des collectivités vers la maîtrise foncière des parcelles susceptibles d'intégrer la trame de vieux bois :
- 5. en lien avec les objectifs définis par le Comité de suivi, conseils dans le choix d'engagements favorables au développement d'une trame de vieux bois (libre évolution, maintien d'arbres sénescents ou morts, maintien d'arbres "bio"...), dans le cadre du régime forestier de préférence, en dehors si nécessaire ;
- 6. appui à la mise en visibilité des choix retenus dans le cadre du développement de la trame de vieux bois.

Équilibre sylvo-cynégétique | Les Communes forestières formalisent le réseau d'Élus régional sur l'équilibre forêt-gibier

Pour ce mandat 2020-2026, les Associations départementales des Communes forestières d'Auvergne-Rhône-Alpes ont élu des référents thématiques sur les sujets où les enjeux sont importants. Cette structuration politique permet de mettre en place une dynamique locale et ainsi encourager les élus à porter les positions de l'Association dans les instances où celle-ci est représentée.

L'équilibre forêt-gibier fait partie de ces enjeux prioritaires. Problématique amont, sa caractérisation ainsi que les moyens d'agir pour le préserver ou le rétablir interviennent dans une dimension collective. Les acteurs forestiers et les chasseurs doivent se consulter afin de préparer chaque saison de chasse au regard de la situation actuelle, mais aussi de l'évolution a plus long terme que les milieux ont subis.

Présidé par M. Philippe Macheda, Vice-président des Communes forestières de Haute-Savoie, le réseau des élus référents sur l'équilibre sylvo-cynégétique s'est réuni pour une première commission le jeudi 14 janvier 2021.

Dans un contexte régional hétérogène, l'objectif de cette commission a été de présenter l'organisation politique régionale et départementale, le socle commun législatif, les missions techniques que réalise les Communes forestières et le rôle des élus en tant que référent thématique.

L'objectif prioritaire des Communes forestières est de donner aux élus les clés de compréhension des enjeux politiques et techniques pour leur permettre d'identifier de manière partenariale chaque année les besoins dans leurs territoires.

L'accompagnement est fourni par le référent régional Jérémie Trubert ainsi que les chargés de mission des associations départementales en période de préparation des commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS).

Formation des collectivités | La formation des élus en 2020, un bilan exceptionnel

Depuis leur création, les Communes forestières se sont saisies de l'enjeu majeur que représente la formation. Connaître la forêt et ses filières, apporter des éléments d'aide à la décision pour permettre aux territoires de construire une stratégie de développement locale vertueuse, telle est l'ambition des formations qui vous ont été proposées en 2020.

L'année a été particulièrement cruciale du fait du renouvellement des conseils municipaux et de la nouvelle dynamique impulsée par les nouveaux mandats. La demande d'information du côté des nouveaux élus a été très importante. Un effort particulier a été apporté à la préparation des contenus des formations. Les formations sont une opportunité de vous fournir les outils disponibles aux Communes forestières selon vos besoins (guides juridiques et/ou techniques: foncier, voirie, bois construction, PCAET, affouage, bois énergie...).

Dans le contexte inédit de crise sanitaire, les Communes forestières ont innové notamment grâce à la mise en place rapide et opérationnelle de formation en ligne/webinaire durant les périodes de confinement. Cette méthode digitalisée a permis de continuer de vous informer et de vous accompagner sur vos projets pendant le confinement. Au total en 2020, ce sont plus de **680 élus qui ont participé à plus de 38 formations en Auvergne-Rhône-Alpes**. Cela représente **plus de 120h de formations** à nos côtés.

Pour la première fois, l'ensemble des départements de la Région ont pu participer aux sessions de formations des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes grâce à l'organisation de 4 webinaires « Nouveaux élus Auvergne-Rhône-Alpes » durant le premier confinement. Cette initiative unique a été fortement apprécié par les nouveaux élus et a encouragé les élus des Communes forestières à développer et poursuivre ce format de formation à l'avenir.

D'ores et déjà de nombreuses thématiques ont été ciblées et pourront faire l'objet de formations spécifiques à l'avenir: plan de relance, foncier forestier, desserte forestière, changement climatique, forêt & sylviculture, risque incendie, mesures compensatoires, biodiversité...

Les sessions de formation 2021 sont **gratuites** et **ouvertes à tous les élus**. Cette période vous permet de vous former, **profitez-en** et contactez votre interlocuteur départemental!

Formation des collectivités | La formation notre fleuron

La forêt et le bois sont au cœur des enjeux actuels et un allié essentiel pour le climat. En tant qu'élu, vous êtes un **maillon fort de la filière forêt-bois** et vous avez la responsabilité d'agir et mettre en place une politique forestière répondant aux enjeux de développement local. Vous pouvez agir dès aujourd'hui sur votre territoire en participant activement aux formations des Communes forestières afin de :

- Placer le bois et la forêt au cœur de votre politique de territoire
- Connaitre et appréhender les outils à votre disposition
- Vous former et vous informer aux nombreuses thématiques de la forêt et du bois (bois local, bois énergie, changement climatique, plan de relance, foncier forestier)

La nouvelle fiche « Formation des élus – Maitrisez l'avenir de vos forêts » vient de sortir! À retrouver ici

Vous trouverez toutes les réponses aux questions que vous vous posez au sujet des formations : les thématiques, la gratuité des sessions, pourquoi se former, quand se former, où se former, comment s'inscrire...

Alors n'attendez plus, consultez cette fiche et prenons-contact! En espérant vous rencontrer et échanger ensemble aux prochaines formations des Communes forestières.



1 | Lettre info n°18 - Hiver 2021

Actualités départementales



Le Schéma d'Accès à la Ressource Forestière (SARF)

À l'initiative du Conseil Départemental de l'Ain s'est tenue une réunion de filière engageant la concertation pour l'élaboration du Schéma d'Accès à la Ressource Forestière de l'Ain (SARF). Inscrit dans le Code forestier et repris dans l'acte II de la loi Montagne, ce schéma, prescriptif, devra être à terme inclus dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU(i)).

Lire la suite

AOC Bois Du Jura

Le Bois du Jura a obtenu son homologation en Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) en mars 2019. Ce signe officiel de qualité et d'origine reconnait la spécificité et la qualité des bois produits et transformés dans le massif jurassien. <u>Lire la suite</u>



Webinaire Plan de relance

En étroit partenariat avec l'ONF, l'Association des Communes forestières de l'Isère se mobilise pour vous accompagner le mieux possible dans le Plan de relance et son volet forestier « Adapter nos forêts au changement climatique pour mieux l'atténuer ». Dans le cadre d'une stratégie d'information et de mobilisation des élus à échelle du département, deux webinaires ont été organisés. Lire la suite

Initier une filière autour du robinier local en isère

L'Association des communes forestières de l'Isère est investie depuis 2019 dans le Contrat Ambition Forêt « Robinier » (CAF Robinier) avec les autres acteurs de la filière forêt-bois isérois, financé par le Département de l'Isère et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. <u>Lire la suite</u>



Webinaire Plan de relance

Les associations des Communes forestières de Savoie et de Haute-Savoie ainsi que l'agence ONF Savoie Mont-Blanc travaillent conjointement sur la mise en place d'un webinaire afin de communiquer aux communes recensées sur les modalités administratives et techniques pour bénéficier des aides du Plan de Relance. Lire la suite

Observatoire forestier de Haute-Savoie

La mise en place de l'observatoire forestier de Haute-Savoie se poursuit. Ses objectifs sont d'accroître les connaissances sur l'évolution des peuplements forestiers dans le cadre des changements climatiques et de favoriser la mobilisation des ressources forestières. Lire la suite



Mise en place d'un groupement de commandes pour l'achat de prestations d'exploitation forestière

Les Communes forestières de Savoie et l'ONF se sont associés pour mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de prestations d'exploitation forestière à l'échelle du département savoyard. Lire la suite

Bonification pour Bois des Alpes™ dans la DETR en savoie

Lancement de la campagne DETR/DSIL 2021 (Dotation aux Équipements des Territoires Ruraux) de la préfecture de Savoie. Ces aides auront un taux bonifié de 10% pour vos projets mettant en œuvre du bois local certifié Bois des Alpes™ que ce soit dans le cadre d'une demande DETR ou DSIL. **Lire la suite**



Construire en bois local dans la Drôme

Le réseau associatif des Communes forestières, dans le cadre de ses missions, accompagne les maîtres d'ouvrage qui souhaitent recourir au bois local dans leur projet et les aides dans leur démarche d'utilisation du bois local certifié pour atteindre cet objectif. De plus en plus de communes en Drôme décident d'inscrire le bois dans leurs projets de territoire. Nous sommes régulièrement à vos côtés pour vous accompagner dans vos projets de construction bois en fonction de vos attentes qu'elles soient écologiques, par choix de chantiers simplifiés, pour développer et favoriser l'économie locale. Lire la suite



Maîtriser le foncier forestier, une opportunité pour le territoire ardéchois

Le morcellement de la forêt ardéchoise, ainsi que la forte proportion de forêt privée, implique des problématiques importantes pour le territoire. Parmi elles, gestion du risque incendie, difficultés plus importantes dans l'aménagement du territoire, et manque à gagner économique. La gestion et la maîtrise du foncier forestier par les communes et les intercommunalités est une priorité pour l'association des Communes forestières. Lire la suite

Présentation du nouveau chargé de mission

Benjamin Lecarpentier a rejoint ce mois-ci l'association départementale des Communes forestières d'Ardèche, suite au départ de Justine Mayeur.

Lire la suite



Le bois local dans la commande publique, les Communes forestières vous accompagnent pour vos projets

Consommer du bois produit et transformé localement est un enjeu essentiel pour les collectivités qui souhaitent s'inscrire dans le développement local et la transition énergétique. Nous vous accompagnons pour concrétiser cette exigence dans vos projets de construction. Lire la suite

Lancement de l'action foncière du contrat vert et bleu dans le PNR Volcans d'Auvergne

Les Communes forestières sont impliquées sur les actions de constitution et de préservation d'une trame forestière au sein du Parc Naturel Régional de Volcans d'Auvergne. Les premières actions liées aux objectifs du Contrat Vert et Bleu permettront d'identifier les enjeux écologiques spécifiques à présenter aux communes afin de les accompagner dans l'acquisition de parcelles d'intérêt.

Lire la suite



Webinaire volet forestier du Plan de relance

Le réseau des associations de Communes forestières et l'Office national des forêts (ONF) travaillent pour veiller à ce que les fonds forestiers du Plan de relance du gouvernement soient mobilisables, dès 2021, au bénéfice des forêts des collectivités bénéficiant du régime forestier. Lire la suite

Dans le Puy-de-Dôme, la certification BTMC décolle Lire la suite

Animation foncière des communes forestières sur le PNR du Livradois-forez

Dans le cadre du Contrat Vert et Bleu signé entre le Parc naturel régional du Livradois-Forez et la Région AURA, plusieurs actions sont prévues en matière de préservation de la biodiversité et des milieux naturels, en intervenant sur les continuités écologiques. Ce dispositif renforce le projet "Forêt et trames de vieux bois en Livradois-Forez" pour lequel les Communes forestières s'impliquent.

Lire la suite



Les Communes forestières de l'Allier, votre alliée pour la gestion de votre foncier communal

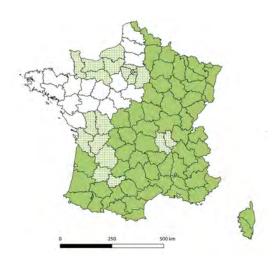
Depuis maintenant un an, l'association des Communes forestières de l'Allier a accès a un nouvel outil, cet outil permet en quelques instants de sortir une liste complète des biens de sections, des biens non délimités et des biens présumés sans maitre sur une commune donnée. Lire la suite

Dans la Loire : la certification BTMC fait des émules

La certification Bois des Territoires du Massif Central™ qui a pour objectif de permettre l'insertion du bois local dans la commande publique prend son envol dans la Loire. Lire la suite



Le réseau

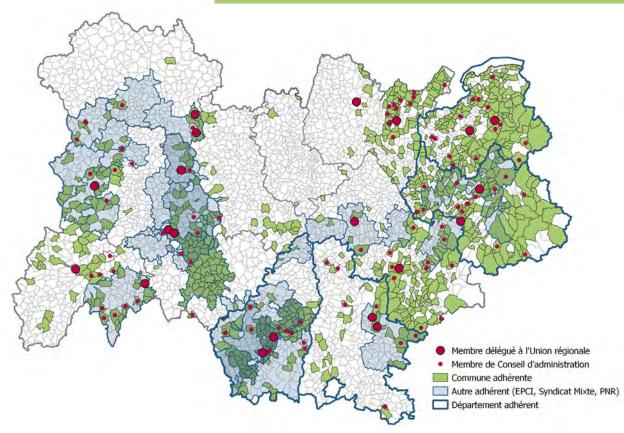


Développement du réseau en 2020 à l'échelle nationale.

Les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes comptent :

- 974 adhérents

- mandature de 6 ans
- Conseil d'administration



En 2020, en Auvergne-Rhône-Alpes

plus de

plus de

plus de

38 607

FORMATIONS ÉLUS

FORMÉS

TECHNICIENS ET AGENTS DE COLLECTIVITÉS Les publications de la Fédération

communes farestières







Documents <u>disponibles</u> <u>en ligne</u> et aussi dans vos boîtes mails.

À LA UNE DE LA FÉDÉRATION

Cliquez sur chaque article pour accéder directement au site de la Fédération.



<u>Chênes de Notre-Dame de Paris: la belle gestion récompensée.</u>

La reconstruction de Notre-Dame de Paris n'a pas commencé mais les chênes multi-centenaires qui serviront à la flèche, ont été identifiés et les coupes lancées. Nombre de Communes forestières ont proposé de donner un ou plusieurs chênes de leurs forêts communales. Un geste évident pour les élus, une fierté pour les territoires forestiers.

Scolytes : le président Jarlier rencontre la mission interministérielle.

Le président de la Fédération nationale des Communes forestières a rencontré mission d'inspection relative à l'impact sur le budget des collectivités territoriales de la crise des scolytes dans les régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté. l'enjeu est crucial : évaluer les besoins de soutiens spécifiques au-delà des dispositifs existants, permettre d'investir pour reconstituer et adapter les forêts.

Elus, vous avez un projet de restauration de patrimoine avec du bois ?

L'interprofession nationale France Bois Forêt a créé la « Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine », sous l'égide de la Fondation de France. Objectif: financer la restauration du patrimoine bâti accessible au public présentant un intérêt historique, artistique ou architectural et mettant en valeur le matériau bois issu de forêts françaises certifiées "gestion durable».

<u>Dominique JARLIER réélu à la présidence</u> de la Fédération nationale des Communes forestières.

Réunie en conseil d'administration le 18 février 2021, la Fédération nationale des Communes forestières a procédé à l'élection de son nouveau bureau et du président national. Dominique JARLIER, maire de Rochefort-Montagne (63) a été reconduit à la tête de la Fédération, avec une équipe d'élus composée des présidents des Unions régionales et de la présidente du groupe Forêts-Bois du Sénat.

Les forêts pédagogiques cheminent.

Après Lirac (30) et Pagny-Le-Château (21), la ville de Dax a reçu les 25 et 26 février derniers l'équipe de la Fédération nationale des Communes forestières pour présenter son projet inscrit dans le programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école ». Afin de sensibiliser les plus jeunes aux rôles essentiels de la forêt dans les territoires, la FNCOFOR a initié ce programme qui propose à des classes de gérer une parcelle de la forêt de leur commune.

Nous contacter



Union Régionale des Associations des Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes

256 rue de la République 73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05



Ain

VisioBois 271 route de l'Alagnier 01110 CORMARANCHE-EN-BUGEY



Haute-Savoie

715 route de Saint Félix **ZAE Rumilly Sud 74 150 RUMILLY**



Savoie

256, rue de la République 73000 CHAMBÉRY



Isère

1 Place Pasteur 38000 GRENOBLE



Ardèche

10 place Olivier de Serres 07200 AUBENAS



Drôme

2 avenue Maurice Faure 26150 DIE



Haute-Loire | Puy-de-Dôme | Loire | Allier | Cantal

Maison de la forêt et du bois 10 allée des eaux et forêts **63370 LEMPDES**

Alain Meunier - Président Jessica Masson - Directrice

06 27 24 94 59 | jessica.masson@communesforestieres.org

Wilfried Tissot - Référent régional bois énergie Transition énergétique

07 77 38 47 94 | wilfried.tissot@communesforestieres.org Héloïse Allec - Référente régionale bois construction 06 62 36 99 25 | heloise.allec@communesforestieres.org

Patrick Chaize - Président

Bastien Brunet - Référent régional biodiversité et chargé de mission de l'Ain

06 65 24 69 16 | bastien.brunet@communesforestieres.org

Loic Hervé - Président

Amaury Bain - Chargée de mission de la Haute-Savoie 06 61 93 73 49 | amaury.bain@communesforestieres.org

Georges Communal - Président

Lucile Buisson - Chargée de mission de la Savoie 06 22 92 06 50 | lucile.buisson@communesforestieres.org

Guy Charron - Président

Valentin Berlioux - Chargé de mission de l'Isère 07 67 40 30 20 | isere@communesforestieres.org

Alain Féougier - Président

Benjamin Lecarpentier - Chargée de mission de l'Ardèche 06 08 01 06 74 | benjamin.lecarpentier@communesforestieres.org

Jean-Paul **Eymard** - Président

Dorian Cablat - Responsable régional formation et chargé de mission Drôme 06 46 41 45 18 | dorian.cablat@communesforestieres.org

Dominique Jarlier - Président

Guillaume David - Référent régional foncier et chargé de mission Puy-de-Dôme 06 10 78 76 55 | guillaume.david@communesforestieres.org

Jacques Terracol - Président des Communes forestières de l'Allier Mélanie Decherf - Chargée de mission de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme 06 59 21 26 63 | melanie.decherf@communesforestieres.org

Michel Clémensat - Président des Communes forestières de Haute-Loire Jean-Marc Boudou - Président des Communes forestières du Cantal

Jérémie **Trubert** - Référent régional équilibre sylvo-cynégétique et chargé de mission du Cantal et de Haute-Loire 06 65 20 07 25 | jeremie.trubert@communesforestieres.org



























